

ACTION URGENTE

UNE FEMME OÛIGHOURE EST EN DÉTENTION AU SECRET DEPUIS DEUX ANS

Buzainafu Abudourexiti se trouve toujours en détention au secret, après avoir été soudainement arrêtée en mars 2017 et condamnée, à l'issue d'un procès secret, à sept ans d'emprisonnement. On continue à ignorer les faits qui lui sont reprochés, mais il semble qu'elle soit victime d'une opération de répression visant des étudiants ouïghours ayant étudié à l'étranger. Buzainafu Abudourexiti est retournée en Chine en 2015 après avoir étudié pendant deux ans en Égypte. Elle risque fort de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping
 Zhongnanhai
 Xichangan'jie
 Xichengqu, Beijing Shi 10017
 Chine
 Fax : +86 10 6238 1025
 Courriel : english@mail.gov.cn

Monsieur le Président,

*Il est très préoccupant que **Buzainafu Abudourexiti**, une femme ouïghoure, se trouve toujours en détention au secret, après avoir été condamnée à sept ans d'emprisonnement le 5 juin 2017 sans avoir bénéficié d'une assistance juridique. Elle est actuellement détenue à la prison pour femmes d'Ürümqi.*

Elle a été arrêtée au domicile de ses parents à Ürümqi le 29 mars 2017, et transférée dans la ville d'Akesu, à 1 000 kilomètres de là. Sa famille n'a reçu aucune information au sujet de cette affaire, et elle ignore même les motifs pour lesquels la jeune femme a été condamnée. Buzainafu Abudourexiti était enceinte au moment de son arrestation, mais son époux a plus tard été informé par des représentants des autorités de la région autonome ouïghoure du Xinjiang que le fœtus était déjà mort lorsqu'elle a été appréhendée. On ignore tout de son état de santé actuel.

Buzainafu Abudourexiti a passé deux ans en Égypte pour y étudier l'islam, puis est retournée à Ürümqi au début de l'année 2015 afin de travailler dans l'entreprise de son père tout en apprenant l'anglais. Comme elle comptait rejoindre son mari, Almas Nizamidin, en Australie, elle est retournée en Égypte en septembre 2015 pour obtenir les documents nécessaires pour sa demande de visa. Après être rentrée à Ürümqi en décembre 2015, elle a reçu de la préfecture de police d'Ürümqi les autorisations requises, et son mari a déposé une demande pour un visa de conjointe auprès des autorités australiennes. Buzainafu Abudourexiti a été arrêtée peu après, et la demande de visa reste en suspens.

Je crains que l'arrestation de Buzainafu Abudourexiti ne s'inscrive dans la répression plus large visant les Ouïghours dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, et qu'elle ne soit soumise à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements.

En conséquence, je vous prie instamment de :

- **libérer immédiatement et sans condition Buzainafu Abudourexiti, à moins qu'il n'existe suffisamment d'éléments crédibles et recevables indiquant qu'elle a commis une infraction reconnue par le droit international, et qu'elle ne soit jugée dans le cadre d'un procès respectant les normes internationales d'équité ;**
- **veiller à ce qu'elle puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec sa famille et avec les avocats de son choix, et à ce qu'elle ne soit pas soumise à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements ;**
- **lui permettre de bénéficier rapidement, régulièrement et sans restriction de soins médicaux, si nécessaire ou à sa demande.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les Ouïghours sont une minorité ethnique principalement de confession musulmane. Ils vivent surtout dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine. Depuis les années 1980, ils sont la cible de violations graves et systématiques des droits humains : arrestations et incarcérations arbitraires, détention au secret, restrictions de la liberté de religion et de l'exercice des droits sociaux et culturels, notamment. Les autorités locales continuent de contrôler étroitement la pratique religieuse, y compris en interdisant à tous les fonctionnaires et aux moins de 18 ans de fréquenter les mosquées. Les politiques gouvernementales chinoises limitent l'usage de la langue ouïghoure, imposent des restrictions sévères à la liberté religieuse et soutiennent l'arrivée en masse de migrants hans dans la région.

En mai 2014, une campagne visant à « frapper fort » a été lancée pour un an dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Les autorités ont privilégié les arrestations expéditives, les procès rapides et les condamnations collectives. Le gouvernement a appelé à un renforcement de la « coopération » entre le parquet et les tribunaux, ce qui a avivé les craintes quant à l'équité des procès. La campagne visant à « frapper fort » a été prolongée dans les années qui ont suivi, et les autorités ont fortement augmenté les dépenses allouées à la police. De nombreux Ouïghours ont alors décidé de fuir le pays. Les autorités chinoises ont répliqué en harcelant leurs proches afin de faire pression sur eux pour qu'ils reviennent, et en s'efforçant de limiter les activités politiques et en faveur des droits humains des militants ouïghours à l'étranger. De nombreux Ouïghours vivant à l'étranger, notamment en tant que demandeurs d'asile et réfugiés, craignent d'autant plus le renvoi forcé en Chine. Ces dernières années, des dizaines de demandeurs d'asile ouïghours ont été renvoyés de force vers la Chine depuis des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale.

Les médias ont fait état de l'ampleur et de la sévérité des nouvelles mesures en matière de sécurité qui ont été appliquées depuis l'arrivée au pouvoir, en 2016, de Chen Quanguo, le nouveau secrétaire du parti dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang ; plus de 90 000 postes liés à la sécurité ont ainsi été annoncés en l'espace d'un an. En octobre 2016, de nombreuses informations ont été publiées signalant que les autorités de la région avaient confisqué les passeports ouïghours dans le but d'entraver encore davantage le droit de circuler librement.

En mars 2017, les autorités du Xinjiang ont adopté le « Règlement de lutte contre l'extrémisme », qui définit et interdit un large éventail de comportements qualifiés d'« extrémistes », tels que la « diffusion de pensées extrémistes », le fait de critiquer des émissions de la radio et de la télévision publiques ou de refuser de les écouter ou de les regarder, le port de la burqa, le port d'une barbe « anormale », le fait de s'opposer aux politiques nationales, et la publication, le téléchargement, le stockage et la lecture d'articles, de publications ou de matériel audiovisuel présentant un « contenu extrémiste ». Cette réglementation a également instauré « un système de responsabilisation » destiné aux cadres du gouvernement pour le travail de « lutte contre l'extrémisme », et mis en place une évaluation annuelle de leurs performances. Selon Radio Free Asia, les autorités chinoises ont commencé en mai 2017 à contraindre des Ouïghours étudiant dans des universités à l'étranger à rentrer en Chine. Début juillet 2017, quelque 200 Ouïghours ont été arrêtés en Égypte sur ordre des autorités chinoises, et l'on reste sans nouvelles de 22 d'entre eux qui ont été renvoyés de force dans leur pays.

Les autorités chinoises ont nié l'existence des camps « de transformation par l'éducation » jusqu'en octobre 2018, et lorsqu'elles l'ont finalement admise, elles ont affirmé qu'il s'agissait de « centres de formation professionnelle ». Selon elles, l'objectif de cette formation est de fournir des enseignements techniques et professionnels aux personnes pour leur permettre de trouver un emploi et de devenir des citoyens « utiles ». Les explications de la Chine, cependant, contredisent les informations recueillies par Amnesty International auprès d'anciens détenus faisant état de coups, de privation de nourriture et de détention à l'isolement.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 6 septembre 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Buzainafu Abudourexiti (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/7168/2017/fr/>